ART. 72 N° SPE824

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º SPE824

présenté par

M. Roumegas, Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 72

A l'alinéa 6, supprimer le mot : « notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce « notamment » est inutile. Par définition, les zones touristiques internationales sont celles où il y a une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France.